



CONSEIL DE SCOLARITE du 9 décembre 2007

Présents :

∅ Administration :

Martine VIALLET (Directrice de IENT), Christophe HOZE (directeur adjoint), Thierry CHASSAT (directeur des études), Françoise GUTEL (directrice administrative)

∅ Représentants des élèves : les 8 représentants élus (ou leur et titulaire).

Ordre du jour :

- ∅ Scolarité : enseignement, activités périscolaires, administration, logement
- ∅ Questions diverses

****Intervention de Mme VIALLET concernant les trois associations de l'école aux instances rénovées (l'ALS (logement), l'AGR (restauration), l'ACST)***

Les nouveaux statuts sont entrés en vigueur. Une réunion a déjà eu lieu pour l'ALS. Quatre élus du Conseil de scolarité représenteront les élèves (sur 6 postes à pourvoir).

****Intervention de M. HOZE et de M. CHASSAT sur l'organisation d'un soutien***

Dés le 28 janvier, mise en place de 2 séances de soutien hebdomadaires (en soirée et 1 le jeudi AM) à destination des élèves en difficulté.

Les élèves concernés seront ceux détectés par la Direction et/ou un enseignant de la matière concernée. La Direction ne se basera pas seulement sur la moyenne mais sur les élèves éprouvant de grosses difficultés sur les deux premiers CC.

Une fois les critères remplis, la participation de chacun se fait sur la base du volontariat mais la présence de chacun sera indispensable (en comptabilité) une fois le choix effectué.

Contenu :

- 1- un département pédagogique « comptabilité » : bilan, compte de résultat, opérations de fin d'exercice + approche simplifiée des notions
- 2- un département « métier », présence au choix : aspect budgétaire et comptable de la M14, rédaction administrative, quizz sur l'approche réglementaire

Calendrier : du 28 janvier au 4ème Contrôle des Connaissances + 1 programme prévisionnel pour s'adapter à chacun

- ☛ **Question :** Pourquoi maintenant ? (n'est ce pas un peu tard ?) + flou concernant la détection (cours non accessible à tout le monde)

Réponse de l'Administration : Il faut le temps de détecter les personnes. Le soutien informel existe déjà. Cela continuera après le 4ème CC.

Pour Mme VIALLET : Il ne s'agit pas de faire de l'assistance. Les cours ne sont pas élitistes donc le soutien doit rester marginal. C'est une démarche pédagogique. Si certains éprouvent des problèmes par rapport aux matières enseignées (qui sont différentes du profil requis au concours), le soutien doit viser un public précis, ciblé.

Pour M. CHASSAT : « ceux qui n'auront pas eu la moyenne en juillet ne sont pas ceux qui ont eu 9,5 au CC »

A la fin de la scolarité, il sera établi une note de « titularisation » et une note de « classement »

L'épreuve de rattrapage est facultative et se substitue à la plus mauvaise des deux notes obtenues aux deux premiers CC.

- ☛ **Question :** Les élèves convoqués par l'Administration peuvent-ils, s'ils le souhaitent, être accompagnés par un représentant ?

Réponse : Non. Les entretiens pédagogiques ne sont pas une sanction.

La direction reçoit beaucoup de personnes pas forcément sur des problèmes pédagogiques. Le dialogue existe. Ne pas hésiter à prendre rendez-vous. Ouverture à tout dialogue.

- ☛ **Question :** L'organisation du 3^{ème} CC en demi-promo (confort, problèmes techniques) ?

Réponse : Non. Il existe un parc de machines relais afin de procéder au remplacement des micros défectueux. Le temps de l'épreuve est arrêté pour le candidat durant le dépannage de sa machine. De nombreux analystes seront présents le jour de l'épreuve.

- ☛ **Question :** Pourquoi SPL 16 et 17 à a veille et l'avant veille du CC2 ? (cours dense, réglementaire...)

Réponse : La direction ne peut faire autrement (contrainte pédagogique).

- ☛ **Question :** Sera-t-il pris en compte l'accueil des stagiaires lors de l'évaluation du 2^{ème} stage (stagiaire attendu, bien accueilli?, bien encadré...)

Réponse : Non. Ce sera de toute façon des cas marginaux. Le stagiaire doit de débrouiller dans un milieu où il n'est pas forcément attendu. Cela fait partie du « jeu » travailler en condition réel. Il y a néanmoins la possibilité néanmoins de changer de thème en cas de force majeure.

- ☛ **Question :** Quand les stagiaires seront-ils remboursés des frais de mission engagés pour lors du 1^{er} stage ?

Réponse : Les stagiaires partis lors de la première vague ont été remboursés. Les autres devront attendre les crédits de paiement qui devraient arriver en fin de semaine.

- ☛ **Question :** Existe-t-il une procédure dérogatoire des affectations pour les élèves recrutés par concours (problème de santé ou situations familiales particulières) ?

Réponse : Oui. Les éléments pris en compte ne relèveront pas de la vie courante (divorce, mariage, naissance...). La procédure est la suivante : Une note de service sera diffusée en mai indiquant le dossier à constituer. Le dépôt du dossier sera suivi d'un entretien avec le Directeur puis transmis à la DGCP pour être soumis à la décision de la Commission.

- ☛ **Question :** Les élèves de l'ENI bénéficient du remboursement de leurs frais de transport école / domicile (en plus des indemnités). Pourquoi cela ne s'applique-t-il pas à l'ENT ?

Réponse : La question sera posée à la DGCP (à suivre...)

- ☛ **Question :** (qui ne figurera pas au PV transmis à la DGCP car n'étant pas prévu à l'ordre du jour, ce qui ne nous a pas empêché d'intervenir et ce d'autant plus qu'il existe une rubrique questions diverses et que la convocation évoquait un thème « logement ».

L'accès au logement en l'absence des stagiaires pour travaux ou réparations : qui décide la date des interventions ? pourquoi les élèves ne sont pas prévenus du jour, du créneau horaire....

Réponse : Toute intervention se fait à la demande des stagiaires. A partir de là, la Direction est habilitée à intervenir mais il n'y aura pas de planning d'intervention.

Positions que nous ne partageons pas pour lesquelles notre organisation est déjà intervenue pour dénoncer cette situation d'ingérence. Certes les stagiaires sont logés par l'ENT mais ils locataires payants et il est anormal que l'administration se comporte de la sorte et ne daigne même pas les prévenir des jours de passage ce qui serait au moins le minimum de respect de la vie d'autrui.

Fin de la réunion : 19h 00

Pour SUD Trésor

Philippe PIERRE